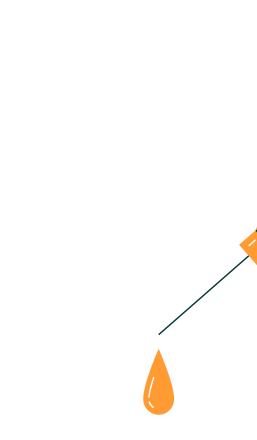


Vaccination BCG



Chers parents,

si vous avez reçu cette fiche d'information, c'est que votre enfant fait partie de la population à risque d'exposition à la **tuberculose**.

Dans ce cas, votre enfant est éligible à la vaccination BCG.

Pourquoi mon enfant est-il concerné par cette vaccination?

Cette vaccination est **recommandée en France** pour les enfants présentant des **conditions à risques d'exposition à la tuberculose**. Après évaluation de la situation par le personnel soignant, votre enfant présente au moins une de ces conditions.

À quoi sert ce vaccin?

Ce vaccin permet de protéger votre enfant **des formes graves de la tuberculose** pouvant entraîner des séquelles voire le décès.

Quand doit-on réaliser la vaccination?

Plus votre enfant est jeune, plus il est à risque de développer une forme grave de la tuberculose s'il est infecté.

Le vaccin doit être réalisé le plus tôt possible à partir d'1 mois de vie.

Où peut-on réaliser ce vaccin?

Si vous habitez le département du Gard, vous pouvez dès la sortie de la maternité prendre rendez-vous :

- Auprès du Centre de vaccination départemental (Nîmes : 04 66 26 06 96 / Alès : 04 66 56 27 01)
- Auprès du Centre de Lutte Antituberculeuse du Gard (clat.gard@chu-nimes.fr / 04 66 68 43 11)





